Archives alainberset.ch — copie d'archive
Tribune d'Alain Berset « Une constitution fribourgeoise progressiste », parue dans Pages de gauche (08.05.2004), reprise sur son site www.berset.ch.
Adresse d'origine : http://berset.ch/archives/documents/2004/040508.constitution.PdG.htm
Copie : Internet Archive, capture du 17.05.2005 —
https://web.archive.org/web/20050517202947/http://berset.ch/archives/documents/2004/040508.constitution.PdG.htm

Une constitution fribourgeoise progressiste

Alain Berset, constituant et conseiller aux Etats

Le 16 mai prochain, les fribourgeois et les fribourgeoises se prononceront à la fois sur l'une des votations fédérales les plus importantes de ces dernières années, sur une élection complémentaire au Conseil d'Etat et sur un projet progressiste de nouvelle Constitution cantonale.

Un projet certes consensuel…

En ce qui concerne cette dernière, l'UDC, le PRD et l'Union patronale appellent à rejeter un texte jugé « pour le moins socialisant ». Les radicaux ont d'ailleurs formulé cette critique en appelant de leur vœux une prochaine mouture plus « radicale ». Bref, le débat politique autour du projet de Constitution fribourgeoise peine à sortir des schémas habituels.

Pourtant, après quatre années de travaux de la Constituante, le résultat est forcément consensuel : un texte orienté, dans lequel on sentirait trop la patte d'un seul parti politique, n'aurait que peu de chances de passer la rampe. Conscients de ce risque, les groupes politiques de la Constituante, ont certes choisi de retenir des solutions ambitieuses, tout en sachant pour chaque groupe jusqu'où aller sans que ceux qui s'y opposaient ne soient amenés à rejetter l'ensemble du texte. Le gain devait être double : d'une part obtenir une très large adhésion à un projet qui ne soit pas trop lisse, et aboutir d'autre part à un contenu qui corresponde à ce que souhaite finalement une majorité de la population.

…méritant toutefois un ferme soutien de la gauche.

Dans ce cadre, l'assurance maternité cantonale, le droit de vote et d'éligibilité communal pour les étrangers et étrangères, l'allocation universelle pour les enfants et le principe d'un partenariat enregistré pour les homosexuel-le-s sont des éléments qui ont été portés par la gauche et adoptés souvent par une large majorité, dans le cadre de la construction de ce consensus « à la fribourgeoise ». Autant d'innovations qui ont permis aux partis de gauche de soutenir fermement le projet, même si la plupart de ces innovations ne représentent que de petits pas.

Dans un premier temps, la Constituante avait été nettement plus ambitieuse, acceptant temporairement le principe d'un salaire minimum, le droit de vote des étrangers sur le plan cantonal ou la diminution du nombre de signatures pour les référendums et les initiatives.
En fin de compte, les sept groupes politiques représentés à la Constituante soutiennent le texte, sauf le groupe UDC. Les partis le soutiennent également, sauf l'UDC et le parti radical, ce dernier étant de ce point de vue en désaccord avec son groupe dans l'Assemblée constituante.

La nouvelle Constitution n'est certes pas révolutionnaire. Elle consacre cependant quelques principes – notamment sur le plan social – qui correspondent certainement au canton de Fribourg tel qu'il est aujourd'hui et tel qu'il pourrait se développer à l'avenir.

Alain Berset, constituant, chef du groupe socialiste
Pages de gauche, mai 2004